



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **24 octobre 2023** au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et via la plateforme Microsoft Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Patricia Banville (administratrice) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président) Madame Pascale Déry (administratrice) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur) Madame Carline Minville (administratrice) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général) Madame Julie Pariseau (présidente) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim) Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)
ABSENT(S)	Monsieur André Hughes (administrateur non-votant) Madame Claudie Malouin (administratrice) Madame Josée Roussy (administratrice)
PERMANENCE	
INVITÉ(S)	

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2310-013

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié comme suit :

- Il est mentionné que le point 1.7 est un point d'information, il devient un point d'adoption;

- Ajout du point correspondance de la direction générale : dépôt de la correspondance du député de Gaspé, monsieur Stéphane Sainte-Croix.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2310-014

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur J. Antonio Blouin **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

En suivi au procès-verbal du 29 août 2023, la directrice générale par intérim, madame Josée Synnott fait un retour sur la situation vécue à l'école Gabriel-Le Courtois relativement à l'inquiétude manifestée par certains parents au sujet de la pénurie de personnel.

Sur cette question la directrice générale par intérim a mentionné que les parents avaient été entendus par le centre de services scolaire ainsi que par la direction de l'école. À l'heure actuelle, un plan d'action a été mis en place par la direction et les membres de l'équipe-école ainsi que les parents du comité du projet éducatif. Tous contribuent à faire de l'école, un pôle attractif.

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2023

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2310-015

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

En suivi de l'appui consenti par les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs à la requête du conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot de demander formellement aux autorités de la Ville de Gaspé de procéder au transfert du système d'éclairage du terrain de soccer situé sur le site de l'école et de le déplacer vers le terrain de football situé à proximité.

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim dépose la requête officielle du conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot.

1.7 Compte-rendu du comité de vérification (mandat du comité)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité de vérification;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont procédé à une mise à jour du mandat du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que le mandat regroupe les responsabilités et fonctions :

- en matière de gestion financière;
- en matière d'audit externe des états financiers;
- concernant le financement (emprunts à long terme);
- concernant la gestion des approvisionnements et la gestion contractuelle;
- concernant les contrôles des paiements aux fournisseurs, de la paie et des frais de déplacement.

CA-2310-016

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration adopte le mandat du comité de vérification.

1.8 *Compte-rendu du comité des ressources humaines et version mise à jour du document concernant le mandat du comité RH*

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.9 *Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique*

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.10 *Rapport comité de sélection processus dotation DG*

La présidente informe les membres du conseil d'administration qu'une première rencontre avec le consultant de la Fédération des centres de services scolaires du Québec s'est tenue récemment. Un échéancier de travail a été élaboré afin de lancer le processus de dotation. Les membres du comité de sélection auront à définir les critères de compétence et de sélection pour le poste de la direction générale. D'autres rencontres sont prévues au calendrier. Tout le processus dotation devrait se terminer en janvier 2024.

1.11 *Période de questions du public*

Aucune question du public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 *Dépôt public du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*

Madame Josée Synnott, dresse un résumé des actions contenues au plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 *Approbation du budget 2023-2024*

VU l'avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil d'administration à laquelle le budget sera examiné, conformément à

l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, paru le 29 septembre 2023 sur le site Internet du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 494 733 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

ATTENDU qu'à la suite de sa rencontre du 28 septembre 2023, le comité de vérification recommande au conseil d'administration l'adoption du budget 2023-2024.

CA-2310-017

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Carline Minville **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, prévoyant des revenus de 80 977 428 \$ et des dépenses de 82 472 161 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation du Québec.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

7.1 *Acquisition d'une parcelle de terrain de la Fabrique de la paroisse de Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour l'école Saint-Maxime*

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit régulariser l'occupation d'une partie de l'école ainsi que ses aménagements sur le terrain de la Fabrique de Saint-Maxime du Mont-Louis;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Maxime est favorable à la vente d'une partie du terrain de l'église pour régulariser l'occupation d'un secteur de l'école et de ses aménagements;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) d'accompagner le Centre de services scolaire des Chic-Chocs pour la réalisation des démarches requises à l'acquisition du terrain;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de régulariser la situation.

CA-2310-018

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs accepte de confier le mandat à la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour l'accompagnement requis afin d'acquérir le terrain de la Fabrique de Saint-Maxime.

7.2 *Résolution d'appui pour l'ajout d'un gymnase à l'école Gabriel-Le Courtois*

CONSIDÉRANT que la clientèle actuelle de l'école Gabriel-Le Courtois dépasse largement le seuil de l'espace des infrastructures sportives jugées sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du gymnase de l'école Gabriel-Le Courtois a pour but d'offrir un local approprié à la pratique des sports à l'ensemble des élèves, et ce, dans un environnement sécuritaire;

CONSIDÉRANT que ce projet de construction aura pour effet d'augmenter la diversité de l'offre d'activités physiques et de dispenser des cours de qualité à l'ensemble des élèves;

Mentionnant posséder que très peu d'information sur la proposition présentée, monsieur Félix Guay-Vachon demande le vote. La présidente procède à l'appel du vote.

Monsieur Félix Guay-Vachon fait part à l'assemblée de son abstention.

La résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 8
- Contre : 0

CA-2310-019

LA RÉOLUTION ÉTANT ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs appuie le projet d'ajout d'un gymnase à l'école Gabriel-Le Courtois, afin que ce projet puisse bénéficier de l'aide financière ministérielle dans le cadre des programmes suivants :

- PQI 2024-34 (secteur ajout-espace);
- PAFIRSPA.

7.3 Résolution d'appui pour la construction d'un établissement (remplacement centre Champagnat)

CONSIDÉRANT la vétusté du Centre Champagnat;

CONSIDÉRANT que la présente situation a pour effet de mettre en péril la poursuite des activités régulières de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin criant de locaux pour le Centre de formation de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire des Chic-Chocs de maintenir la qualité des services à l'élève;

Mentionnant posséder que très peu d'information sur la proposition présentée, Monsieur Félix Guay-Vachon demande le vote. La présidente procède à l'appel du vote.

Monsieur Félix Guay-Vachon fait part à l'assemblée de son abstention.

La résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 8
- Contre : 0

CA-2310-020

LA RÉOLUTION ÉTANT ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs appuie le projet de remplacement du Centre Champagnat (812007) par la construction d'un nouveau bâtiment, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme PQI 2024-34 (secteur ajout-espace).

7.4 Résolution d'appui pour la construction d'une résidence à Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT la très grande vétusté de la résidence désaffectée située à proximité de l'école Gabriel-Le Courtois;

CONSIDÉRANT que la présente situation a pour effet de mettre en péril la poursuite aux études pour de futurs élèves souhaitant intégrer un programme de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la concrétisation de ce projet permettra de répondre au besoin criant et grandissant en matière d'hébergement pour nos élèves de la région et de l'extérieur.

Mentionnant posséder que très peu d'information sur la proposition présentée, Monsieur Félix Guay-Vachon demande le vote. La présidente procède à l'appel du vote.

Monsieur Félix Guay-Vachon fait part à l'assemblée de son abstention.

La résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 8
- Contre : 0

CA-2310-021

LA RÉOLUTION ÉTANT ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs appuie le projet de reconstruction de la résidence désaffectée située à Sainte-Anne-des-Monts, afin de bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme: PQI 2024-34 (secteur ajout-espace).

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

Aucune correspondance.

10.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

- Projet démocratie scolaire;
- Courte formation dans les métiers de la construction;
- Dépôt de la correspondance du député de Gaspé, monsieur Stéphane Sainte-Croix.

10.3 Nouvelle du comité de parents

Aucune correspondance.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 *Levée de la rencontre*

CA-2310-022

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu de lever la séance à 21 h 25.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général